



Comité Technique local du 03/11/2020

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Avec cet ordre du jour, le comité technique local d'aujourd'hui voit la confirmation de la disparition du véritable service public de proximité, ainsi que la mise à mal des droits et des garanties des fonctionnaires avec le recrutement de contractuels.

La **CFDT-CFTC** est là pour tenter une nouvelle fois de faire évoluer votre position au travers d'une énième tentative de dialogue, car nous restons persuadés que ce projet NRP, dicté par des impératifs budgétaires, est porteur de lourdes conséquences pour le maillage territorial, l'exercice des missions, l'organisation des services et les conditions de travail des personnels.

Faut-il également rappeler que le CTL n'est pas une chambre d'enregistrement et que le rôle des OS dans cette instance n'est pas de valider les yeux fermés les auto-satisfactions de la Direction?

Et quoiqu'en disent les éléments de langage, c'est bien pour répondre à la politique budgétaire de réductions des moyens que le NRP a été pensé.

Au travers de la suppression des trésoreries, et de la concentration de moyens dans les SIP et les SIE, c'est à la recherche d'hypothétiques économies d'échelles ou gains de productivité et de réduction de loyers versés à différents bailleurs, que la DGFIP s'est lancée.

Il y aura donc à la fois moins de proximité, tant pour le service à l'utilisateur citoyen que pour le service aux ordonnateurs locaux des petites collectivités, et moins de disponibilité. C'est donc bien à une dégradation de la qualité de service qu'il faut s'attendre.

Cette énième réforme, particulièrement incomprise par les agents, qui voient leurs services supprimés, est très mal vécue.

Nombre d'entre eux vont devoir augmenter la durée de leur trajet domicile travail, et seront exposés à des risques supplémentaires sur des trajets rallongés.

Beaucoup devront abandonner un métier qu'ils aiment et s'investir dans de nouvelles missions pour limiter l'impact géographique. La suppression de la compétence des CHS sur les restructurations ne permettra pas d'évaluer correctement les difficultés à venir.

Dans ce contexte la DGFIP est particulièrement responsable des conséquences psycho-sociales de cette réforme, et doit être exemplaire dans l'accompagnement des agents.

En particulier, la DDFIP 63 doit s'assurer qu'aucune mobilité ne doit être contrainte, ni géographiquement, ni fonctionnellement. Or, dans votre projet, la contrainte demeure.

La **CFDT-CFTC** vous demande de veiller à ce qu'un accompagnement social et humain soit effectif pour l'ensemble des agents impactés par cette réforme, projet auquel nous restons toujours fermement opposé.

Par ailleurs, les recrutements contractuels proposés sur des emplois permanents, au nez des fonctionnaires titulaires, sont purement scandaleux, alors même que l'ensemble de la liste complémentaire n'a pas été appelé.

La Direction Générale avait parlé de ces postes de contractuels, mais il était précisé que le recrutement concernerait uniquement des emplois en postes nécessitant des compétences spécifiques ou sur des missions particulières.

La **CFDT-CFTC** dénonce avec force ce décret de la loi DUSSOPT, et comme cela avait déjà été dénoncé par nos élus, en constatant que le mouvement de mutations nationaux n'avait pas comblé l'ensemble des besoins de la DDFIP 63.

Enfin, sachez, Monsieur le Président, que la **CFDT-CFTC** prendra acte des décisions validées au cours de ce CTL, et se limitera à défendre la qualité du service public et l'avenir des agents, mais nous refusons de nous associer à des réformes comme le NRP, qui reposent sur des postulats mensongers et erronés auxquels vous êtes trop intelligent pour y croire réellement.

Humainement, il n'y avait pas urgence à reprendre la mise en place de telles injonctions paradoxales.

La covid 19 et ses confinements ont déjà assez provoqué leurs lots d'incertitudes et d'anxiété sur l'avenir.

Le NRP viendra malheureusement en ajouter de nouvelles pour un grand nombre de nos collègues de la DDFIP du Puy de Dôme.